

1ERE RÉUNION DÉLÉGUÉ·E·S NOTRE-DAME DES CHAMPS

Année Scolaire 2020-2021

Date: 15/10/2020

1) PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS ET DE SON BUREAU

L'Association des Parents (dont tous les parents d'élèves inscrits dans l'école sont de plein droit membres) a pour but premier d'aider les parents d'élèves à assumer leur devoir d'éducation en collaborant avec l'école pour le plus grand épanouissement de tous les élèves. Elle se donne aussi pour objectif de favoriser l'éducation et le bien-être des enfants:

- Par la promotion des relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté scolaire, dans le respect des droits et obligations de chacun (réunions et communication avec les délégués, futur site web)
- Par la récolte et la diffusion d'informations
- Par l'organisation de manifestations propres à assurer le rayonnement de l'école et à renforcer les liens de la communauté scolaire (Apéro Tour du Monde, conférence annuelle, organisation des parascolaires, opération Arc-en-Ciel)
- Par la récolte et la redistribution de fonds, au profit de l'école et des élèves (vente d'uniformes, goûter de fin d'année, brocante, kits de fournitures scolaires)

L'AP adhère au projet pédagogique de l'école. Toutes les propositions et activités se font dans le respect de son projet pédagogique.

L'AP n'est par contre **pas**:

- Un syndicat de parents qui veille à la défense ou la gestion d'intérêts propres aux parents. Si l'AP fait entendre la voix et l'avis des parents dans l'intérêt de l'enfant, c'est d'abord en dialogue avec l'école et sa Direction. Inscrire son enfant dans un établissement implique aussi une adhésion au projet d'établissement de l'école
- Un bureau de réclamations
- Un organe de revendications personnelles. L'AP a à cœur de défendre l'intérêt de tous les parents
- Un inspecteur pédagogique. Si l'AP peut s'informer et débattre sur l'enseignement en général (évolution du système scolaire, socles de compétences, nouveaux programmes, nouvelles méthodes d'apprentissage) elle n'a pas à juger ou se positionner sur la pédagogie de l'école ou de tel enseignant

Un Bureau composé de parents bénévoles s'occupe de gérer les activités et projets de l'AP (avec l'aide de parents volontaires), d'organiser des réunions régulières avec les parents délégué·e·s de classe ainsi qu'avec la Direction et le Pouvoir Organisateur.

Le Bureau de l'AP pour l'année scolaire 2020-2021 est constitué de:

- Santa Falasca
- Valérie Van Eeckhoudt
- Isabelle Teheux
- Pascale Hage
- Tanguy Meunier
- Diego Lugagne

La décision de prolonger le mandat du Bureau 2019-2020 s'est prise sur base des conditions sanitaires actuelles qui rendent impossible la tenue d'une Assemblée Générale et de la position de la ministre d'Education de la FWB (qui a estimé que les mandats pouvaient être prolongés jusqu'au moment où une élection à bulletin secret sera envisageable dans les meilleures conditions).

Des réunions régulières sont organisées entre le Bureau de l'AP et la Direction et ont pour objectif de travailler ensemble sur certaines réflexions, projets et éventuelles problématiques, discutés ou soulevés par les parents par le biais des délégué·e·s de classe.

2) LES PARENTS DELEGUE·E·S DE CLASSE

Les parents délégué·e·s de classe jouent un rôle crucial de représentation et de communication en:

- Représentant les parents de la classe, en étant attentifs à n'oublier personne, en particulier des parents peu disponibles ou des familles fragilisées
- Etant le lien entre les parents de leur classe, l'enseignant, le Bureau de l'AP et la Direction. La communication doit se faire dans tous les sens. C'est par leur intermédiaire que le Bureau de l'AP peut transmettre des informations et être tenu au courant des préoccupations de l'ensemble des parents de la classe
- En évitant de juger et en adoptant une attitude diplomate tant avec le personnel de l'école qu'avec les autres parents

Les parents délégué·e·s ont aussi un rôle d'animation:

- En établissant des contacts personnels avec et entre les parents, en proposant d'organiser des déjeuners de classe ou rencontres festives (à confirmer en fonction de la situation sanitaire)
- En aidant l'enseignant·e dans ses activités de classe (p.e. visites, ateliers scientifiques)
- En instaurant une entraide entre les enfants d'une même classe par le canal des parents (p.e. transmission de la matière vue en classe pour les enfants malades, carnet d'adresse pour les invitations, les anniversaires) et entre les parents (p.e. co-voiturage)

Les parents délégué·e·s ne sont cependant pas tenus d'assumer ces activités seuls et doivent solliciter et recevoir l'aide des autres parents de la classe. Ils ne sont pas non plus des bureaux de réclamations, et en aucun cas ne peuvent se substituer au contact direct entre les parents et l'école (enseignants, secrétariat, Direction).

Au 15 Octobre des délégué·e·s s'étaient nommé·e·s pour toutes les classes sauf deux (1M1 et 1M4).

Le Bureau tient à remercier chaleureusement les délégué·e·s de l'année scolaire 2019-2020 pour l'aide précieuse apportée dans la gestion des informations et le maintien du contact avec les parents pendant le confinement, et remercie d'ores et déjà les délégué·e·s de la nouvelle année scolaire pour leur engagement,

Le listing de délégué·e·s de classe sera distribué aux délégué·e·s et tenu à jour par le Bureau.

3) REUNIONS DE DELEGUE·E·S 2020-2021

Les prochaines réunions de délégué·e·s auront lieu à 19h30 le:

- Mardi 09 Février 2020
- Mardi 04 Mai 2020

Le lieu et format des réunions (présentiel vs. virtuel) seront confirmés à l'approche des dates.

4) FINANCEMENT DE L'ECOLE

Du fait de son appartenance au réseau d'enseignement libre (ce qui lui confère une plus grande autonomie), l'école Notre-Dame des Champs n'est que partiellement subventionnée par l'état Belge. Si bien les enseignants sont rémunérés directement par la FWB, c'est l'Asbl Notre-Dame des Champs qui est responsable d'une partie importante (plus de 70% d'un budget proche du million d'Euros par an) du financement des activités de l'école, de la rémunération du personnel hors enseignants (p.e.

ouvriers, surveillants, personnel administratif), du fonctionnement journalier (p.e. le traiteur, les gardes, les photocopies), de la location et l'entretien des infrastructures.

L'AP apporte un support au financement de projets de l'école par le biais des:

- Activités de l'AP (APéro, uniformes, gouters) qui alimentent les comptes de l'AP
- Donations des parents qui alimentent le Fonds de Promotion

L'AP maintient aussi un Fonds Social qui permet d'aider les familles qui ont des difficultés financières pour faire face aux frais scolaires. Il est sollicité à la demande de la Direction.

5) ACTIVITES DE L'AP

Activités annulées

La crise sanitaire a obligé l'annulation de plusieurs activités prévues pour l'année scolaire 2019-2020 ainsi que pour le début de l'année scolaire 2020:

- Conférence de Mme Perrine Bigot
- Gouter de fin d'année scolaire
- APéro Tour du Monde de Septembre 2020
- Brocante 2020
- Journée chaussettes dépareillées

Résultats de l'Opération Arc-en-Ciel 2020

Pour l'action de Carême 2020 une collecte vivres non-périssables avait été organisée au profit de l'asbl Arc-en-Ciel en Mars. Cette asbl a pour objet de récolter et redistribuer des vivres auprès d'associations accueillant des jeunes placés par le Juge de Jeunesse ou d'associations en milieu ouvert (Maisons de Jeunes, Ecoles de Devoirs, etc) pour favoriser (grâce aux économies réalisées sur le budget alimentation) l'accès de tous aux activités de loisirs actifs et éducatifs.

Le Bureau tient à remercier tous les parents et enfants qui ont participé à la collecte car malgré les circonstances exceptionnelles (début du confinement) notre école a réussi à réunir **155.2 kg** de vivres.



Kits scolaires

Cette année 137 commandes ont été passées auprès des Etablissements Frederix. Toutes les commandes ont été récupérées par les parents les jours prévus par le Bureau de l'AP. Une commission équivalente à 10% des recettes de la vente des kits sera versée à l'AP.



Action de l'Avent

Le Bureau de l'AP travaillera avec l'équipe d'enseignant·e-s pour l'Action de l'Avent 2020.

Stickers escaliers

Ce projet (installation de stickers sur les contremarches des escaliers avec des phrases motivationnelles et des citations) sera repris pour l'année scolaire 2020-2021.

Site web AP

Le projet d'un site web propre à l'AP (référencé sur le site officiel de l'école) est relancé avec l'aide d'un parent d'élève. Ce site permettra de dynamiser l'échange entre les parents, l'AP et les délégué·e-s (blog, activités, etc).

Journées Vertes

Suite aux bons résultats des journées vertes 2019 (qui ont réuni parents et enseignants et ont permis entre autres de clôturer les arbres de la cour des primaires, d'installer des composts et des jardinières) le Bureau souhaite reformer le comité vert pour travailler en coordination avec l'équipe verte de l'école.

Parascolaires

Par souci de simplicité, d'organisation et de transparence le Bureau de l'AP continue de gérer l'information des parascolaires via le site web de l'école (cf. onglet 'Parascolaire'), où des grilles avec les horaires de toutes les activités et l'information de contact des intervenants sont disponibles.

Le Bureau précise que plusieurs activités ont encore des places libres, et quelques-unes ont dû être reportées par faute d'inscriptions. Une communication a été envoyée aux délégué·e-s.

Depuis le début de l'année scolaire 3 'bulles' ont été établies (i.e. cycles 2,5/5 et 5/8, cycle 8/10 et cycle 10/12) afin de préparer l'école à un éventuel passage du niveau sanitaire jaune à l'orange ou au rouge (c.f. section 7 Coronavirus). Ceci a eu un certain impact sur les activités parascolaires.

Evolution numérique

Une équipe de parents de la classe 4C 19-20 a lancé pendant le confinement un projet d'étude de solutions pour évoluer vers une utilisation plus poussée de la numérisation dans l'école, tant dans la gestion administrative que dans la gestion des activités de la classe. Une première analyse très complète des différents outils a été finalisée et le Bureau de l'AP propose d'accompagner l'équipe et la Direction dans cette démarche.

Ventes uniformes

Le confinement et les dispositions prises par l'école pour respecter les mesures mises en place par le FWB ont obligé le Bureau à réaliser de ventes exceptionnelles début Juillet et fin Aout. Des ventes de "dépannage" ont aussi été mises en place pour les nouveaux parents.

Il serait possible d'organiser de nouvelles ventes à l'école mais en groupes scindées, comme en Aout. Le Bureau informera les délégué·e·s.

Une commande de nouveaux uniformes est en cours car il y a une rupture de stock de certaines tailles. Des commandes groupées via les délégué·e·s serait envisageable si elles-ils mettent en place un système de livraison aux parents. Un suivi sera fait sur ce sujet.

Projets additionnels

Des membres du Bureau ont assisté le 8 Octobre à une table ronde organisée par l'UFAPEC et ont participé à deux ateliers:

- Du punch pour notre AP : Comment se relancer dans nos missions et activités ?
- Les cerises du confinement : Qu'est-ce que ces derniers mois ont permis d'expérimenter et qu'on a envie de voir perdurer au niveau de l'école ?

Ces ateliers ont permis d'alimenter des 'boîtes à idées' qui seront partagées avec les participants dans quelques semaines. Le Bureau analysera les différentes idées pour évaluer lesquelles peuvent être retenues et mises en place pour l'école.

Les parents et délégué·e·s sont bien évidemment invités à formuler et partager des idées et projets permettant à l'AP de continuer à assurer ses objectifs.

6) SITUATION DE LA MOBILITE

Chantier Vivaqua - Rue Edith Cavell

Un chantier de rénovation des égouts par Vivaqua est en cours sur la rue Edith Cavell et perturbe fortement l'accès et la circulation aux abords de l'école.

Suite au manque d'information de la part des autorités Communales et de Vivaqua, le Bureau a interpellé l'Echevinat des Travaux, Mobilité et Stationnement, et a appris que:

- Le chantier se déroule en 3 phases
 - Phase 1: rénovation branchements à l'égout
 - Phase 2: adaptation chambres de visites et chemisage de l'égout
 - Phase 3: asphaltage de voirie
- La phase 1 est en cours pour une durée de **82 jours ouvrables**
 - La circulation de transit via la rue Cavell est interrompue
 - Une déviation en place via les avenues Montjoie, de la Floride et De Fré et la chaussée de Waterloo
 - Le chantier se déroule en tronçons, de carrefour à carrefour
 - Tronçon avenue De Fré et avenue Hoef: terminé
 - Tronçon avenue Hoef et rue Zeecrabbe: en cours
 - Les travaux entre les tronçons se poursuivront de carrefour à carrefour, jusqu'à l'avenue Montjoie, entraînant un blocage de la circulation progressif

- La phase 2 débutera en janvier 2021 entraînant une mise en sens unique de la rue Cavell
- La phase 3 interviendra durant l'été 2021 entraînant une fermeture complète de la rue Cavell

Il faut donc s'attendre à de nombreux problèmes de circulation pendant les prochains mois, surtout quand les tronçons Zeecrabbe - Robert Jones et Robert Jones - Brunard - Montjoie seront fermés.

Le Bureau continuera d'interpeller les autorités Communales pour demander la mise en place d'un plan de mobilité ainsi que plus de transparence au niveau des dates précises de fermeture des différents tronçons.

Les parents sont appelés à se tenir vigilants au niveau des panneaux de signalisation et à penser à des alternatives d'accès à l'école (p.e. se garer dans le quartier de l'avenue Moscicki et traverser la rue Bosveldweg à pied, utiliser le parking du Delhaize, emprunter l'avenue Leo Errera, utiliser les transports en commun).

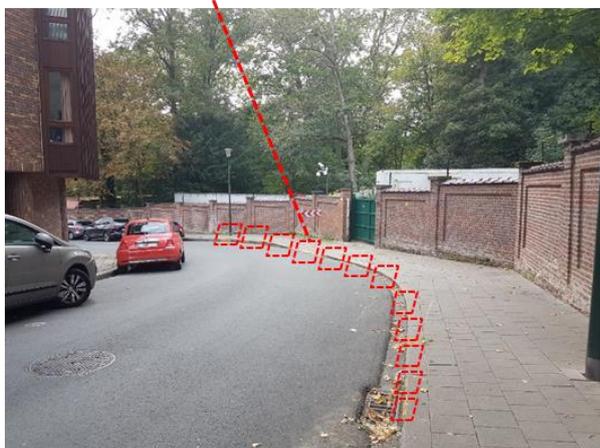
Relation avec le voisinage

Le Bureau tient à rappeler aux parents que dans le cadre des relations entre l'école et son voisinage, ainsi que de l'éducation des enfants à la citoyenneté, il est important de **respecter les entrées privées (parkings) et les accès réservés aux piétons**.

Il est aussi demandé aux parents de **ne pas laisser les moteurs de leur véhicule tourner à l'arrêt** lorsqu'ils attendent leurs enfants (interdiction reprise dans l'article 8 du Code de la Route).

Spécifiquement dans la rue Zeecrabbe **il est interdit de stationner du côté droit de la chaussée au niveau du tournant** (ligne jaune discontinue en forme de pointillés). Ce tournant est très prononcé et des voitures en stationnement sont susceptibles de bloquer le passage de véhicules lourds (la situation a eu lieu plusieurs fois les dernières semaines).

Stationnement interdit!!!



7) CORONAVIRUS

Depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus de très nombreuses circulaires administratives ont été publiées par la FWB pour définir les actions à prendre au niveau des établissements scolaires. Il est clair que la nature très fluide de la situation fait que les autorités soient amenées à prendre des décisions de dernière minute, ce qui complique la communication au public en général.

Le PO et la Direction ont déployé d'importants moyens matériels mais surtout humains pour s'assurer que les mesures préconisées par la FWB soient mises en place dans les plus brefs délais. Des mesures additionnelles ont même été mises en place par la Direction (e.g. les bulles de cycles, l'organisation des rentrées et sorties, etc). Ces décisions se font sur base d'une étude de risque qui prend en compte les spécificités de l'établissement.

Il est primordial **que les parents respectent les différentes règles mises en place par la Direction** lors de la rentrée et ne relâchent pas leurs efforts (e.g. en limitant le temps qu'ils passent dans l'enceinte de l'école et en évitant de se regrouper aux alentours de l'école pour discuter). Pour rappel, les règles sont disponibles sur le lien <https://www.notredamedeschamps.be/organisation-pratique-de-la-rentree/> et dans la communication du Service PSE envoyée par email le 03 Septembre (c.f. fin du compte rendu).

En plus des règles mises en place par la Direction, le Bureau rappelle aux parents qu'à partir du 01 Octobre la Commune d'Uccle a rendu **obligatoire le port du masque** pour les personnes âgées de plus de 12 ans **aux abords des écoles** privées et publiques dans un périmètre de 50 mètres (<http://www.uccle.be/docs/2020/arrete-fr-30-09.pdf>).

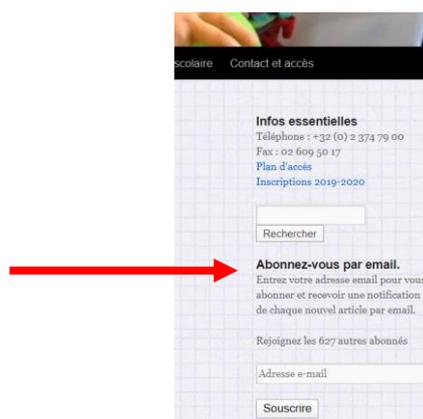
La FWB a défini une série de scénarios possibles en fonction du niveau de propagation du virus par le biais de la Circulaire 7691, dont un extrait est disponible à la fin de ce compte rendu.

La procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants (écoles) est quant à elle définie dans la Circulaire 7780. Une série d'affiches expliquant de façon résumée et simple les différents cas ont été récemment publiées et sont aussi disponibles à la fin de ce compte rendu. Le Bureau encourage tous les parents à se familiariser (s'ils ne le sont pas encore) avec le contenu de ces affiches car elles répondent à de nombreuses questions posées par et aux délégué·e·s, comme par exemple:

- Que faire si un enfant est malade?
- Quelle est la procédure si un enfant a été en contact avec un cas positif au sein du foyer familial?
- Quelle est la procédure si un enfant a été en contact avec un camarade de classe testé positif?
- Quelle est la procédure si un enseignant ou un encadrant a été testé positif?

Il est important de souligner que même si la circulaire propose les actions à suivre, au niveau de l'école chaque cas est analysé par la Direction et le Service PSE de la Commune pour décider de la démarche à suivre.

La Direction rappelle aux parents qu'il est **important qu'ils inscrivent leur adresse email à la newsletter du site web de l'école**. Ceci leur garantira de recevoir une notification dès qu'une information est postée sur le site. L'inscription se fait via la fonction "Abonnez-vous par email" disponible sur la page principale du site web NDC.



La Direction tient à souligner que les quarantaines de sept jours imposées aux élevés (p.e. enfants malades, enfants en contact avec des cas confirmés de Covid-19 au sein de la famille) s'assimilent à des absences maladies 'classiques', et il est pour le moment impossible de mettre en place des structures spéciales de suivi scolaire à distance. Il est donc important que les parents (avec l'aide des délégué·e·s) et les enseignant·e·s soient en contact étroit pour se tenir au courant du contenu étudié en classe et

des leçons et devoirs. La solidarité entre les parents de la classe est de mise, d'où l'importance des répertoires de classe et du rôle des délégué·e·s.

QUESTIONS / COMMENTAIRES / DEMANDES

1) L'initiative de la Direction de maintenir (comme à la rentrée 2019) le début des repas chauds à la deuxième semaine de classe a été reçue très positivement par les parents. Vu la faible demande des commandes de potage (sans repas) et l'implication de cette formule sur la mise en place des bulles de cycle la Direction a pris la décision d'éliminer cette option pour l'année scolaire en cours.

2) La Direction rappelle que les bons de commandes ont été simplifiés pour permettre aux parents de mieux les comprendre. Les frais sont désormais séparés sous des rubriques de frais obligatoires, frais facultatifs et frais de service.

3) La Direction a pris la décision de mutualiser les frais du temps de midi et de changer le système de facturation. Malgré une première perception de 80 €, le montant total ne devrait pas varier de façon significative par rapport à l'année 2019-2020 (les frais ne seront pas facturés tous les trimestres).

4) Dans certaines classes des groupes WhatsApp ont été créés pour simplifier l'échange d'information entre délégué·e·s et parents. Afin d'éviter le nombre de messages et certaines dérives les modérateurs peuvent (s'ils le souhaitent) empêcher que les autres membres du groupe envoient des messages. La procédure est disponible sur le lien <https://www.whatsactu.com/comment-faire-pour-empêcher-les-membres-du-groupe-d'envoyer-des-messages-sur-whatsapp/>

5) La Direction demande aux parents de faire leur possible pour **fixer les rendez-vous médicaux de routine hors des horaires de classe.**

6) Le secrétariat est régulièrement sollicité en cours de journée par des parents dont les enfants ont oublié d'apporter leur déjeuner ou leur matériel scolaire. La Direction rappelle que suite à la mise en place des mesures sanitaires **aucun accès ne sera autorisé entre 8h45 et 15h10**, sauf justification valable annoncée préalablement.

7) Des parents rapportent qu'un groupe d'élèves se réunit souvent en face de l'épicerie Saint-Hubert pour faire des vidéos Tic Toc. Les élèves plus jeunes sont attirés par cette activité. Il est demandé aux parents d'élèves ayant une autorisation de sortie de sensibiliser leurs enfants à cette situation.

8) Des parents ont été en contact avec les responsables de la plateforme Scoodle Play et ont été informés que du fait de ses achats de manuels l'école aurait droit à l'accès gratuit au programme pour ses élèves. La Direction avait été informée que la plateforme est payante, et fera donc un suivi avec les Editions Plantyn.

9) La Direction a dû prendre la décision d'annuler les classes de dépaysement d'Octobre et Novembre, et ne pourra malheureusement pas les reconduire en 2021. Les frais ont été déduits de la facture. Les classes de montagne sont pour le moment maintenues. Au cas où elles seraient annulées les frais encourus par le parents seront remboursés.

10) La Direction informe qu'un contact a été repris avec la plateforme de covoiturage Koalift (<https://www.koalift.com/index.html>) pour inscrire l'école. Une communication sera partagée sous peu.

Cordialement,
Le Bureau de l'AP

MON ENFANT EST MALADE

1 Votre enfant a-t-il **soudain** des **SYMPTÔMES** de l'un ou plusieurs de ces **4 GROUPES** ?

1 Fièvre (plus que 38°).

Si vous connaissez la raison de la fièvre de votre enfant, après une vaccination par exemple, vous ne devez pas tenir compte de ce symptôme.

2 Toux ou difficulté à respirer.

Si votre enfant tousse souvent ou a régulièrement une difficulté à respirer pour une raison que vous connaissez, parce qu'il a de l'asthme par exemple, vous devez tenir compte uniquement d'une aggravation soudaine de ces symptômes.

3 Rhume (peu importe le type de sécrétion nasale) éventuellement accompagné d'une petite toux et d'éternuements **ET** d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- mal aux muscles ;
- fatigue inhabituelle ;
- mal à la gorge ;
- mal à la tête ;
- diminution de l'appétit.

Si votre enfant a un simple rhume ou le nez qui coule à cause d'une allergie, il peut aller à l'école.

4 Odorat ou goût perturbé.

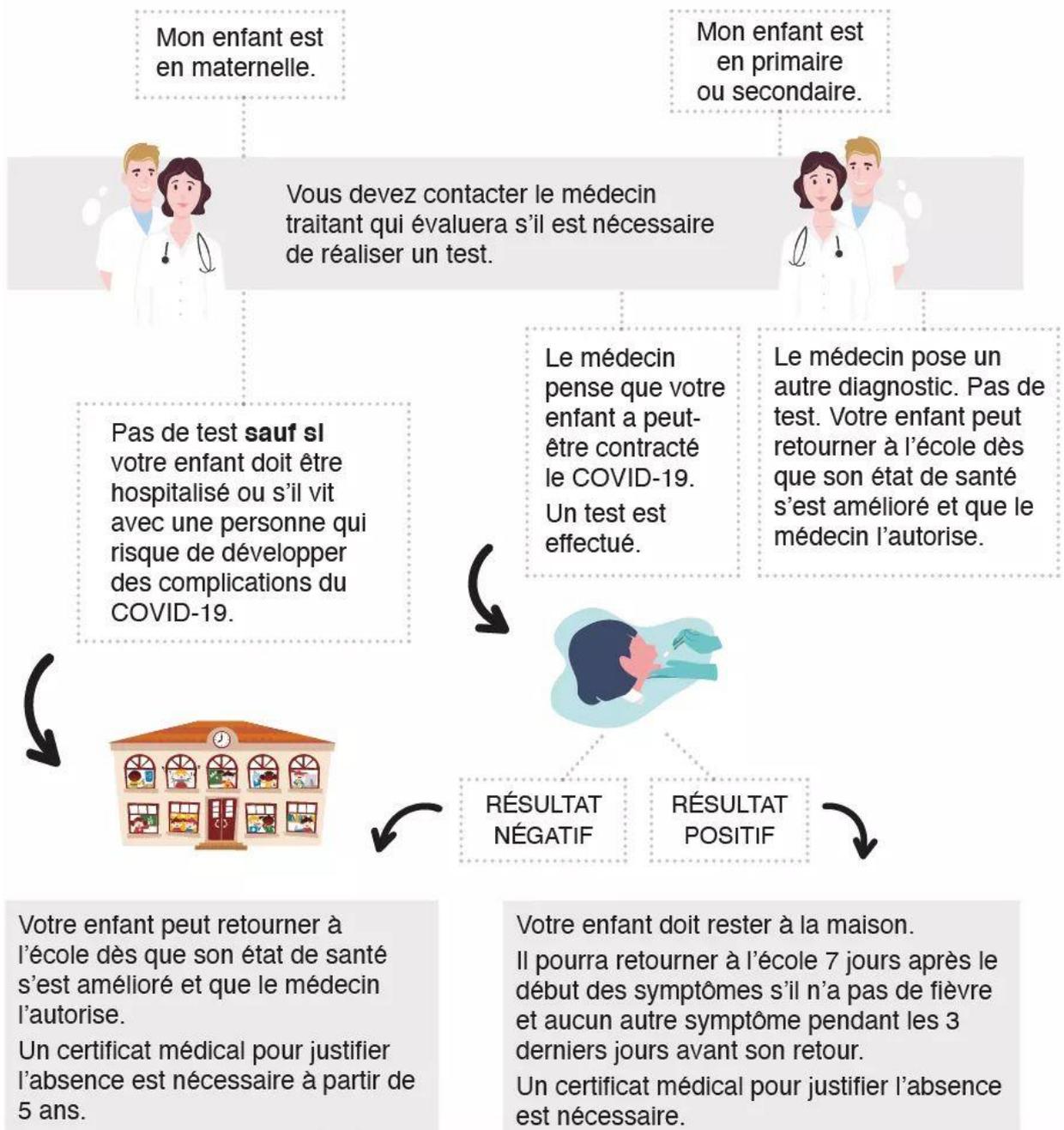


Dans ces cas, vous devez contacter le médecin traitant. Il évaluera s'il est nécessaire de réaliser un test.



MON ENFANT EST MALADE

2 Que faire si mon enfant a soudain des **SYMPTÔMES** d'un ou plusieurs des **4 GROUPES** ?



MON ENFANT A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS POSITIF

Que faire si mon enfant a été en contact avec une PERSONNE POSITIVE AU SEIN DU FOYER FAMILIAL ?

Mon enfant est en maternelle.

Pas de test.



Votre enfant n'a pas de symptôme et la personne positive peut être isolée des autres membres du foyer : l'enfant peut retourner à l'école 7 jours après le dernier contact avec la personne infectée.

Votre enfant n'a pas de symptôme et reste en contact avec la personne positive (ex: un parent est positif): votre enfant pourra retourner à l'école 7 jours après que la personne infectée ait été autorisée à mettre fin à l'isolement à domicile (donc après 14 jours).

Si votre enfant développe des symptômes pendant la quarantaine, il est considéré comme positif. Il peut revenir à l'école au plus tôt 7 jours après le début des symptômes, à condition qu'il n'ait pas de fièvre ni aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours précédant son retour.

Mon enfant est en primaire ou secondaire.

Votre enfant doit rester en quarantaine pendant au moins 7 jours. Il sera testé à partir du 5ème jour après le dernier contact à risque.



RÉSULTAT
NÉGATIF

RÉSULTAT
POSITIF

Votre enfant peut retourner à l'école, 7 jours après le dernier contact à risque. Aucun certificat d'autorisation de retour à l'école n'est nécessaire.

Votre enfant doit rester à la maison.

S'il n'a pas de symptôme, il pourra retourner à l'école après 7 jours de quarantaine à partir de la date de prélèvement du test.

S'il développe des symptômes pendant la quarantaine, il ne peut revenir à l'école que 7 jours après le début des symptômes, s'il n'a pas de fièvre ni aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours précédant son retour.



La semaine qui suit la quarantaine, vous devez rester vigilant et surveiller l'apparition de symptômes, appliquer des mesures d'hygiène strictes et limiter les autres contacts tels que les activités extra-scolaires, contacts avec les personnes fragiles (par ex. les grands-parents, etc.).

MON ENFANT A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS POSITIF

Que va faire l'école si mon enfant a été en contact avec un
CAMARADE DE CLASSE TESTÉ POSITIF ?

Mon enfant est en
maternelle ou
en primaire.



Mon enfant est
en secondaire.



Sa classe est considérée à faible risque, votre enfant peut continuer à aller à l'école. Vous devez surveiller l'apparition de symptômes pendant 14 jours.

Votre enfant peut continuer à aller à l'école sauf s'il a été en contact étroit (moins de 1,5m pendant plus de 15 minutes et sans port adéquat du masque) avec l'élève testé positif. Dans ce cas, il est en quarantaine pendant 7 jours (à partir du dernier contact rapproché) et sera testé à partir du 5ème jour.

Si le test est négatif, la quarantaine s'arrête après 7 jours.

Si le test est positif, votre enfant doit rester à la maison. Il pourra retourner à l'école 7 jours après le début des symptômes s'il n'a pas de fièvre et aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours avant son retour. Un certificat médical pour justifier l'absence est nécessaire.



Si votre enfant développe des symptômes pendant les 14 jours, vous devez le garder à la maison et contacter votre médecin traitant.

UN ENSEIGNANT OU UN ENCADRANT A ÉTÉ TESTÉ POSITIF

Que va faire l'école de mon enfant si un enseignant ou un encadrant a été testé positif ?

Le membre du personnel enseigne
en maternelle



S'il s'agit de l'instituteur, l'école considère automatiquement qu'il a eu des contacts étroits avec les élèves de la classe.

Tous les enfants de la classe sont en quarantaine pendant 7 jours (à partir du dernier contact rapproché).

Le membre du personnel enseigne
en primaire



En primaire, si l'enseignant ou l'encadrant a respecté la distanciation physique (1,5m) avec les élèves.

Ni test, ni quarantaine ne sont nécessaires. Vous devez surveiller l'apparition de symptômes pendant 14 jours.

Si la distance physique (1,5 m) n'a pas été respectée avec un élève pendant plus de 15 minutes, celui-ci doit être mis en quarantaine (à partir du dernier contact rapproché avec l'enseignant ou l'encadrant) et testé à partir du 5ème jour.

Si la distance physique (1,5 m) n'a pas été respectée avec un élève pendant plus de 15 minutes et que le masque n'a pas été porté de façon adéquate, l'élève doit être mis en quarantaine (à partir du dernier contact rapproché avec l'enseignant ou l'encadrant) et testé à partir du 5ème jour.

Si le test est négatif, la quarantaine s'arrête 7 jours après le dernier contact à risque. Si le test est positif, la recherche de ses contacts à risque sera effectuée. La personne positive doit rester isolée pendant 7 jours à compter de la date de prélèvement du test.

Pour les autres encadrants (qui ne passent pas la journée dans la classe), une analyse de la situation identifiera les contacts étroits. Seuls ceux-ci seront mis en quarantaine.

Le membre du personnel enseigne
en secondaire



En secondaire, si l'enseignant ou l'encadrant a respecté la distanciation physique (1,5m) avec les élèves et/ou a porté le masque de façon adéquate.

PSE: Covid-19

Secrétariat NDC Fundamental <s.demeersman@e-ndc.org>

Jeu 03-09-20 14:22

PSE Libre de Bruxelles-Capitale Antenne d'Uccle

2 Av. J & P Carsoel, 1180 Bruxelles

Tél: 02/3747505

Email: psel.uccle@promotionsante.be

Chers parents,

A l'occasion de cette rentrée des classes 2020, nous souhaitons vous communiquer quelques informations importantes :

1. Un enfant malade, ou présentant des symptômes évoquant le COVID-19, ne peut pas venir à l'école.

Un enfant doit rester à la maison et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours s'il est malade ou présente :

-Au moins un des symptômes majeurs suivants, d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat sans cause apparente ;

OU

-Au moins 2 des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : douleurs musculaires, fatigue, nez bouché ou qui coule, maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse.

OU

-Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique) sans autre cause évidente.

En cas de doute ou de question, vous pouvez toujours prendre contact avec notre service.

Si votre enfant est malade ou présente des symptômes, veuillez contacter votre médecin traitant par téléphone le jour-même, il vous donnera les informations pour la réalisation d'un test si nécessaire. Il déterminera aussi quand votre enfant pourra revenir à l'école.

2.Si votre enfant se sent malade ou commence à avoir des symptômes pendant qu'il est à l'école, vous devez venir le chercher.

Si vous êtes appelé, il faudra venir chercher votre enfant le plus rapidement possible, et contacter votre médecin traitant.

Le médecin traitant évaluera si un test est nécessaire et quand l'enfant pourra retourner à l'école. Si le médecin traitant décide qu'il faut un test, votre enfant doit **rester à la maison jusqu'au résultat** du test (il ne peut pas revenir à l'école avant le résultat du test).

Lorsque vous recevez le résultat du test, **informez notre service du résultat**

3.Si votre enfant est un contact d'une personne testée positive à la maison : il ne peut pas venir à l'école.

Votre médecin traitant déterminera si un test est nécessaire et quand votre enfant pourra revenir à l'école.

4.Si votre enfant a été en contact à l'école avec une personne qui a un COVID-19:

Vous serez contactés par notre service si votre enfant a été en contact étroit ou en contact à faible risque et informés sur les mesures à suivre pour votre enfant.

Il est important de respecter les mesures transmises par notre service.

5.Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge ou orange dans les 14 jours précédant la rentrée scolaire :

Si votre enfant a voyagé dans une zone orange dans les 14 jours précédant la rentrée : un contact doit être pris avec le médecin traitant pour envisager la nécessité d'un dépistage ou d'une quarantaine.

Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge dans les 14 jours précédant la rentrée : votre enfant doit respecter une quarantaine de 14 jours et effectuer un test. Le médecin généraliste vous fournira un « certificat de quarantaine » à remettre à l'école.

Les classifications par zones sont régulièrement mises à jour et disponibles sur : **6.Mesures d'hygiène individuelle des enfants**

Les mesures d'hygiène individuelle sont très importantes.

Apprenez à votre enfant à bien se laver les mains.

Les enfants doivent prendre l'habitude de se laver les mains avant de manger, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué dans ses mains, directement en arrivant à l'école ou à la maison,

Les enfants doivent également apprendre à :

-Éviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux

-Se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements, soit dans le pli du coude, soit avec un mouchoir en papier à usage unique.

7.Si votre enfant présente une maladie chronique importante, vous êtes invités à consulter son médecin traitant ou spécialiste pour avis.

Vous pouvez en informer le service PSE qui pourra suivre avec vous les mesures à prendre pour votre enfant.

Notre service soutient votre école sur les mesures et procédures, et est responsable de la gestion des cas et du suivi des contacts dans votre école. En présence de cas groupés, nous travaillerons en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes.

Notre équipe se tient également à disposition pour répondre aux questions des parents.

Prenez soin de vous et prenez soin des autres,

L'équipe médicale scolaire.

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE 7691

**Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021
dans le contexte du Covid-19 - Enseignement fondamental - Erratum**

19/08/2020

Les scénarios possibles en fonction du niveau de propagation du virus

A. Définition des niveaux de propagation du virus

Les experts distinguent 4 niveaux de propagation du virus qui peuvent être résumés comme suit :

Risque nul - VERT

- Un vaccin est disponible et / ou il existe une immunité de groupe. Tous les contacts peuvent avoir lieu. L'hygiène des mains (avant de manger et après s'être rendu aux toilettes) reste nécessaire.

Risque faible - JAUNE

- On constate une transmission du virus limitée, une vigilance accrue est donc recommandée. Les contacts entre les porteurs potentiels sont limités. Les contacts nécessaires sur le plan fonctionnel peuvent continuer sous réserve des mesures de sécurité applicables.

Risque modéré - ORANGE

- On constate une transmission systématique du virus dans la société. Il y a des éclosions de foyers isolés. Les contacts entre porteurs potentiels sont limités au strict nécessaire et se déroulent dans un contexte où les facteurs de risque sont maîtrisés au maximum.

Risque élevé - ROUGE

- On constate des infections répandues dans la société et de nouvelles flambées des contaminations. Les contacts entre les éventuels porteurs doivent être évités autant que possible.

B. Incidence sur l'organisation de l'enseignement et le fonctionnement des écoles

1. Enseignement maternel ordinaire et spécialisé

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Nombre d'élèves pouvant fréquenter l'école en même temps	100%	100%	100%	100%
Nombre de jours à l'école par semaine	5	5	5	5
Apprentissage à distance	0	0	0	0
Présence de tiers dans l'école	Pas de restriction	Pas de restriction	Essayer de limiter autant que possible la présence de tiers dont la présence n'est pas essentielle et prendre les mesures de sécurité nécessaires. Les stagiaires et les personnes participant à l'encadrement d'activités de remédiation ou d'animations en lien avec le projet pédagogique sont par exemple autorisés. Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables. Si ces dernières ne sont pas applicables, ces prises en charges sont suspendues	Uniquement les tiers dont la présence est essentielle Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables. Si ces dernières ne sont pas applicables, ces prises en charges sont suspendues

Activités extra-muros (excursions d'une journée, excursions de plusieurs jours, ...)	Pas de restriction	Les activités extra-muros peuvent avoir lieu dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société en général	Les activités extra-muros sont suspendues	Les activités extra-muros sont suspendues
Activités de groupe à l'école (réunions, proclamations, fêtes, ...)	Pas de restriction	Dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société en général	Les activités entre adultes sont organisées autant que possible à distance (numérique). Seules les réunions indispensables au fonctionnement de l'école peuvent continuer avec les mesures de sécurité nécessaires	Les activités entre adultes sont organisées autant que possible à distance (numérique). Seules les réunions indispensables au fonctionnement de l'école peuvent continuer avec les mesures de sécurité nécessaires
Utilisation des infrastructures (notamment les cantines) et des classes	Normale	Normale	Les cantines peuvent être ouvertes mais les élèves doivent manger avec les membres de leur classe	Les repas sont pris dans la classe. Il doit s'agir d'un repas apporté par l'élève
Aire de jeux/cours de récréation (y compris jouets et équipements extérieurs)	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale
Hygiène des mains	Basique	Renforcée	Renforcée	Renforcée
Aération et ventilation	Normale	Renforcée	Renforcée	Renforcée
Distance physique/sociale (1,5 m) et masques buccaux	Habituelle	Distance à respecter pour les contacts entre adultes Le masque est porté lors des contacts entre adultes si la	Distance à respecter pour les contacts entre adultes Le masque est porté lors des contacts entre adultes si la	Distance à respecter pour les contacts entre adultes Le masque est porté lors des contacts entre adultes si la

		distance physique ne peut être garantie	distance physique ne peut être garantie	distance physique ne peut être garantie
Matériel de protection supplémentaire pour le personnel de l'enseignement spécialisé dans le cadre des soins	Habituel	Selon l'analyse des risques	Selon l'analyse des risques	Selon l'analyse des risques
Transport scolaire	Fonctionnement normal	Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque	Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque	Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque
Gestion des entrées et des sorties	Habituelle	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques
Utilisation du matériel scolaire	Normale	Normale	Normale	L'utilisation du matériel partagé par plusieurs élèves doit être limitée au minimum
Inscriptions	Modalités habituelles	Modalités habituelles	En ligne ou sur rendez-vous	Uniquement en ligne

2. Mesures pour l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Nombre d'élèves pouvant fréquenter l'école en même temps	100%	100%	100%	100%
Nombre de jours à l'école par semaine	5	5	5	5
Apprentissage à distance	0	0	0	0
Présence de tiers dans l'école	Pas de restriction	Pas de restriction	Essayer de limiter autant que possible la présence de tiers dont la présence n'est pas essentielle et prendre les mesures de sécurité nécessaires. Les stagiaires et les personnes participant à l'encadrement d'activités de remédiation ou d'animations en lien avec le projet pédagogique sont par exemple autorisés. Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables. Si ces dernières ne sont pas applicables, ces prises en charges sont suspendues	Uniquement les tiers dont la présence est essentielle Dans le spécialisé, toute prise en charge individuelle se donne pour autant que les règles de sécurité et d'hygiène soient applicables. Si ces dernières ne sont pas applicables, ces prises en charges sont suspendues
Activités extra-muros (excursions d'une journée, excursions de plusieurs jours, ...)	Pas de restriction	Les activités extra-muros peuvent avoir lieu dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société	Les activités extra-muros sont suspendues	Les activités extra-muros sont suspendues

		en général		
Activités de groupe à l'école (réunions, proclamations, fêtes,...)	Pas de restriction	Dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société en général	Les activités entre adultes sont organisées autant que possible à distance (numérique). Seules les réunions indispensables au fonctionnement de l'école peuvent continuer avec les mesures de sécurité nécessaires	Les activités entre adultes sont organisées autant que possible à distance (numérique). Seules les réunions indispensables au fonctionnement de l'école peuvent continuer avec les mesures de sécurité nécessaires
Utilisation des infrastructures (notamment les cantines) et des classes	Normale	Normale	Les repas sont pris dans la bulle de contact. Des repas chauds sont néanmoins possibles	Les repas sont pris dans la bulle de contact. Il doit s'agir d'un repas apporté par l'élève
Aire de jeux (y compris jouets et équipements extérieurs)	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale	Utilisation normale
Hygiène des mains	Basique	Renforcée	Renforcée	Renforcée
Aération et ventilation	Normale	Renforcée	Renforcée	Renforcée
Distance sociale/physique (1,5m)	Habituelle	Dans les contacts entre adultes et dans les contacts entre adultes et élèves	Dans les contacts entre adultes et dans les contacts entre adultes et élèves	Dans les contacts entre adultes et dans les contacts entre adultes et élèves
Masques bucaux	Pas de masque	Le personnel porte le masque lorsque la distance physique ne peut pas être respectée L'enseignant porte le masque pendant le temps de classe lorsqu'il parle à voix haute	Le personnel porte le masque lorsque la distance physique ne peut pas être respectée L'enseignant porte le masque pendant le temps de classe lorsqu'il parle à voix haute Dans les situations de communication (nécessitant une lecture labiale ou la visibilité de l'expression du visage) avec les	Le personnel porte le masque lorsque la distance physique ne peut pas être respectée L'enseignant porte le masque pendant le temps de classe lorsqu'il parle à voix haute Dans les situations de communication (nécessitant une lecture labiale ou

			élèves en situation de handicap, les membres du personnel sont autorisés à porter un écran facial.	la visibilité de l'expression du visage) avec les élèves en situation de handicap, les membres du personnel sont autorisés à porter un écran facial.
Matériel de protection supplémentaire pour le personnel de l'enseignement spécialisé dans le cadre des soins	Habituel	<p>Selon l'analyse des risques</p> <p>Il est recommandé de renforcer les mesures d'hygiène et de sécurité pour les MDP encadrant ces jeunes, telles que le port du masque systématique, le lavage des mains encore plus fréquent, le port de gants jetables pour tout acte de nursing et le cas échéant, le port d'une combinaison</p>	<p>Selon l'analyse des risques</p> <p>Il est recommandé de renforcer les mesures d'hygiène et de sécurité pour les MDP encadrant ces jeunes, telles que le port du masque systématique, le lavage des mains encore plus fréquent, le port de gants jetables pour tout acte de nursing et le cas échéant, le port d'une combinaison</p>	<p>Selon l'analyse des risques</p> <p>Il est recommandé de renforcer les mesures d'hygiène et de sécurité pour les MDP encadrant ces jeunes, telles que le port du masque systématique, le lavage des mains encore plus fréquent, le port de gants jetables pour tout acte de nursing et le cas échéant, le port d'une combinaison</p>
Transport scolaire	Fonctionnement normal	<p>Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque</p> <p>Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque</p>	<p>Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque</p> <p>Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque</p>	<p>Une sécurité maximale est offerte au personnel, qui doit porter le masque</p> <p>Les élèves de plus de 12 ans portent autant que possible le masque</p>
Gestion des entrées et sorties	Habituelle	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques	Eviter les regroupements de parents à l'entrée/sortie de l'école. Si pas possible, respect des distances physiques et masques

Utilisation du matériel scolaire	Normale	Normale	Normale	L'utilisation du matériel partagé par plusieurs élèves doit être limitée au minimum
Inscriptions	Modalités habituelles	Modalités habituelles	En ligne ou sur rendez-vous	Uniquement en ligne

3. Internats

Les internats peuvent poursuivre leur activité en septembre en fonction du rythme de reprise des cours, sous réserve de l'évolution de la propagation du virus. Les services PSE pourront être sollicités pour déterminer des mesures de sécurité spécifiques à mettre en place pour encadrer les missions et activités des internats.

4. Indications complémentaires sur les normes sanitaires

Toutes les indications complémentaires utiles en termes de nettoyage des locaux, d'hygiène, et de procédures à suivre si un cas Covid-19 est détecté sont précisées dans les protocoles établis par l'ONE à l'attention des services PSE.

Vous serez informés de toute modification apportée à ces protocoles dans l'hypothèse où elle présente un impact dans le fonctionnement de votre établissement.